



Charte Zéro Déchet

Pour les Organisateurs d'Événements de la Commune de Mouguerre

Préambule

La commune de Mouguerre s'engage dans une démarche écoresponsable visant à réduire les déchets et à promouvoir des pratiques durables. Cette charte s'adresse à toutes les structures organisatrices d'événements à destination du public et définit les principes et actions à adopter pour minimiser l'impact environnemental des manifestations.

Pour respecter cette charte les structures organisatrices pourront utiliser les supports de communication et contacter le syndicat Bil Ta Garbi qui met en place de nombreuses actions visant à limiter le gaspillage et à réduire les déchets en accompagnant l'ensemble des acteurs locaux :

<https://www.biltagarbi.com/vos-actions-au-quotidien/consignes-de-tri/pole-nive-adour/>

Principes Généraux

1. Prévention et Réduction des Déchets

- Privilégier les solutions réutilisables et éviter les produits à usage unique.
- Favoriser l'usage de matériaux recyclés et recyclables.
- Limiter les impressions papier et privilégier les supports numériques.

2. Tri et Gestion des Déchets

- Mettre en place des points de tri sélectif sur l'ensemble du site de l'événement.
- Sensibiliser les participants, exposants et bénévoles au tri des déchets.
- Mettre en place des cendriers sur les tables et les espaces communs extérieurs afin d'éviter la pollution par les mégots de cigarette.

3. Réduction des Emballages

- Encourager les fournisseurs et partenaires à réduire les emballages.
- Favoriser les produits en vrac ou conditionnés de manière durable.
- Utiliser des emballages biodégradables ou compostables lorsque les emballages sont nécessaires.

4. Alimentation Durable

- Privilégier les produits locaux, de saison et labellisés (Bio, IGP, label rouge...).
- Limiter le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités de nourriture aux besoins réels.
- Promouvoir l'utilisation de vaisselle réutilisable ou compostable.

5. Communication et Sensibilisation

- Informer les participants sur les actions mises en place pour réduire les déchets.
- Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques à adopter.
- Afficher clairement les consignes de tri et les emplacements des points de collecte.

6. Transports et Mobilité Durable

- Encourager l'utilisation des transports en commun, du co-voiturage, du vélo ou de la marche à pied.
- Mettre en place des infrastructures facilitant les déplacements doux (parkings vélos, signalétique adaptée).
- Réduire les déplacements motorisés des fournisseurs en favorisant les circuits courts.

7. Gestion de l'Eau et de l'Énergie

- Remplacer l'eau en bouteille par l'eau du robinet ou par la mise en place de plus gros conditionnements.
- Utiliser des appareils économes en énergie ou des solutions alternatives.
- Sensibiliser les participants à une utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie.

Engagement des Organismes

En signant cette charte, l'organisateur de l'événement s'engage à :

- Respecter et promouvoir les principes énoncés ci-dessus.
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de la manifestation.
- Collaborer avec la commune de Mouguerre pour améliorer continuellement les pratiques écoresponsables.
- Faire un bilan environnemental post-événement pour identifier les réussites et les axes d'amélioration.

Conclusion

Cette charte est un outil pour accompagner les organisateurs d'événements vers des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement. Ensemble, nous pouvons faire de chaque événement à Mouguerre un exemple de responsabilité écologique et de respect de notre planète.

Signatures :

Date :

Nom de l'organisateur :

Représentant de la Commune de
Mouguerre :

Signature :

Signature :